

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Parmi les différents chantiers de l'année, quatre ont plus particulièrement mobilisé les équipes au cours d'une campagne 2004-2005 qui a vu un changement de président à la tête de l'AGPB, Philippe PINTA succédant à Henri de BENOIST : la mauvaise gestion du marché céréalier par la Commission, la négociation des conditions de mise en place de la nouvelle PAC au 1er janvier 2006, le dossier des biocarburants et le rapprochement avec l'AGPM et la FOP.

Malgré tous ses efforts, l'AGPB n'a pu obtenir la mise en place d'une politique d'exportation dynamique qui permette d'éviter les mises à l'intervention que nous connaissons aujourd'hui et qui coûtent au budget européen trois fois le montant de ce qu'auraient pu être des restitutions efficaces, alors que des débouchés existaient encore en décembre. En se privant de l'outil restitutions, avant même de les échanger contre des concessions équivalentes à l'OMC, l'Union européenne fait, une nouvelle fois, preuve d'une faiblesse déconcertante sur la scène internationale. La nouvelle organisation de la DG Agriculture, qui sépare les tâches entre les spécialistes du suivi et de la connaissance des marchés et les décideurs des montants des restitutions, n'augure, en plus et malheureusement, pas d'amélioration dans ce domaine !!

Au final, les stocks qu'elle vient de constituer vont peser lourdement sur la campagne 2005-2006.

La France a décidé de mettre en œuvre la réforme de la PAC au 1er janvier 2006. L'AGPB, avec l'AGPM et la FOP a pu participer aux discussions concernant d'une part l'instauration des droits à paiement unique, d'autre part les modalités de la conditionnalité des aides. La défense des intérêts des producteurs de grandes cultures y a parfois été rude. La mobilisation des professionnels a été

déterminante. Après 18 mois d'effort, les solutions en matière de gestion des DPU se rapprochent enfin de ce que l'AGPB-AGPM-FOP avaient demandé à la fin de 2003. En ce qui concerne la conditionnalité, les demandes de simplification portées par l'AGPB n'ont pas toutes été retenues, mais beaucoup d'incohérences ont été évitées. Le même esprit pragmatique a présidé aux négociations de la loi sur l'eau. Là aussi des simplifications ont été portées concernant la gestion de l'azote.

2004-2005 aura été l'année du vrai démarrage des biocarburants. Le gouvernement a pris des décisions concernant le montant des enveloppes de défiscalisation qui certes demeurent insuffisantes, mais marquent une avancée notable. Un travail considérable de fourniture d'études et de dossiers, en amont de ces annonces, a été fourni par l'AGPB. Ouvrir de nouveaux débouchés est une nécessité vitale pour l'avenir du secteur céréalier, tout comme la baisse des charges.

Dans cette perspective, les propositions du livre blanc AGPB-AGPM-FOP sur la baisse des charges et la gestion des risques ont été largement reprises par la FNSEA dans son rapport d'orientation lors de son congrès 2005 et figurent également pour partie dans les propositions de la loi d'orientation agricole.

Le rapprochement AGPB-AGPM-FOP avance concrètement. Les producteurs de cultures arables ont pu constater le remplacement des informations de chaque filière par SCOP INFO, organe commun de communication vers nos adhérents. L'année prochaine, un congrès commun, sur lequel nous travaillons déjà depuis quelques mois, est programmé à Paris.

La mise en place de structures de travail en commun entre les trois AS se poursuit, et la collaboration entre les équipes

se développe. Les relais de nos structures, que sont les organismes stockeurs et les OPA départementales, ont ainsi pu travailler avec des supports de communication d'hiver communs, abordant les sujets de l'ensemble des trois filières. Les dirigeants de ces relais ont aussi pu, au début du printemps 2005, débattre avec les responsables des trois structures dans le cadre de réunions régionales conduites en commun.

En tant que membre, l'AGPB contribue et participe au bon fonctionnement d'INTER-CÉRÉALES. L'interprofession joue pleinement son rôle dans le financement des actions nécessaires aux producteurs et à la filière : recherche-développement, promotion à l'exportation, promotion des céréales et des produits qui en sont issus sur le marché intérieur. L'accord permettant la perception de la cotisation interprofessionnelle a été reconduit pour 3 ans. Les fonctions se clarifient, la délégation des actions vers des entreprises dédiées se confirme : ARVALIS pour la recherche développement, France Export Céréales pour la promotion à l'exportation, l'association pour la promotion sur le marché intérieur des céréales et des produits qui en sont issus (ASMIC), nouvellement créée, pour les actions sur le marché intérieur.

Le positionnement de l'AGPB vis à vis de l'ONIC, et donc l'avenir de la taxe fiscale affectée qui y est attaché, demeure en suspens maintenant que la décision est prise de regrouper tous les offices des grandes cultures en une seule entité. Pourquoi les céréaliers demeureraient-ils les seuls à financer une partie de leur office ?

2004-05 a donc bien été une année charnière destinée à préparer la nouvelle donne dans laquelle vont évoluer les entreprises de production de céréales dans les prochaines années.

- LA CAMPAGNE 2004/2005 -



Les productions françaises de céréales sont en très nette augmentation par rapport à la très défavorable année 2003, mais aussi par rapport à une moyenne pluriannuelle. Ainsi, la production totale de céréales égalerait en 2004, le niveau record de

2002 (69,5Mt) et dépasserait de plus de 10% la production moyenne des cinq dernières années.

La production de blé tendre atteint un niveau historique en

franchissant les 37,5Mt. Autour de 78 q/ha, le rendement blé tendre dépasse de près de 10% la moyenne quinquennale et flirte avec le record de 1998. Globalement, cette situation concerne la totalité des régions françaises, avec pour certaines d'entre elles des rebonds de rendement de plus de 20q/ha. Cette analyse peut être étendue, à l'ensemble des céréales : 2,1Mt en blé dur, 11Mt en orge, seule la production de maïs (15,7Mt) ne dépasse qu'à peine la moyenne des cinq dernières années et reste inférieure au niveau de 2002.

A l'échelon mondial, cette analyse est partagée par la très grande majorité des régions productrices de céréales : production mondiale de maïs à 709Mt (+ 86Mt par rapport à 2003/04, récolte historique), production UE de céréales à 285Mt (+ 55Mt par rapport à 2003/04). Ainsi, pour la première fois depuis la campagne 1998/99, l'offre mondiale en céréales repasse significativement au-dessus des besoins.

2005

Face à cette abondance de céréales, qui affecte plus particulièrement l'Europe (près de 60% de l'augmentation de production y est concentrée (UE, Russie, Ukraine, Roumanie et Bulgarie)), l'équilibre global du bilan UE passait par une campagne d'exportations volontaire.

Au-delà du facteur physique, la campagne 2004/2005 a été marquée par des aléas monétaires. En effet, en à peine 2 mois (septembre et octobre), la parité €/€ est passée de 1,20 à 1,30 dollar pour un euro, faisant automatiquement perdre 5 à 6 \$/t de compétitivité aux blés européens.

Dès lors, et dès le mois de novembre, l'AGPB, avec l'ensemble des professionnels de la filière, exhortait les Pouvoirs publics, tant français qu'européens, à la nécessité d'enclencher rapidement une campagne d'exportations d'envergure. Dès le mois de novembre, l'AGPB demandait la mise en place de compensations pour correction de taux de change, argument simple sur lequel la Commission aurait pu s'appuyer pour dépasser ses réticences injustifiées à utiliser l'outil restitutions. Rien n'est venu avant la fin du mois de janvier, et encore à dose homéopathique (1ère restitution 4€/t le 3 février !). Au final, ce manque de réactivité, de dynamisme, a fait perdre aux céréales européennes, des marchés à leur portée au début de l'année 2005.

Parallèlement, les Nouveaux États Membres n'ont jamais joué le rôle d'alliés potentiels et ont, au contraire, accentué le disfonctionnement des marchés. En effet, l'incapacité de leurs gouvernements, tant logistique qu'administrative, à faire fonctionner l'intervention, a conduit la Commission à prendre des mesures spécifiques de reventes de marchandises d'intervention. Si ces mesures n'ont fonctionné que de façon erratique, elles ont pénalisé les exportations issues du marché libre.

Début avril 2005, le retard pris par l'Union européenne en matière d'exportations s'amplifiait, et avec lui les mises à l'intervention massives. A cette période, les offres de mises à l'intervention en France s'élevaient à près de 1,7Mt dont 90% en blé tendre. Cette situation d'accumulation des stocks et plus particulièrement des stocks d'intervention, a pesé lourdement sur les cours des céréales tout au long de la campagne et menace maintenant la campagne prochaine !

faut poursuivre dans ce sens.

Le retour de la TGAP-phyto dans les Agences de l'eau va permettre de reconnaître la réelle contribution des agriculteurs à hauteur de 40 millions d'euros et permettre de l'imputer à de véritables actions au service de l'eau. Elle devrait s'accompagner d'une prime en retour pour les agriculteurs respectant les bonnes conditions d'utilisation des produits phytosanitaires.

3 Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires

Les discussions du projet de loi sur l'eau, ainsi que les problèmes des abeilles relevés par la presse, ont pointé du doigt les risques associés aux utilisations de produits phytosanitaires.

L'AGPB agit pour que soit défini en France une politique de protection des végétaux dont les agriculteurs et les consommateurs ont besoin et qui ne se réduise pas à des statistiques de baisse en volume. On sait d'ailleurs que l'utilisation des phytosanitaires dépasse le cadre agricole, et que les grandes cultures ne s'inscrivent que pour 40 % du total.

L'AGPB considère qu'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires pourrait plus utilement être promu. Les agriculteurs sont conscients de leur responsabilité et améliorent continuellement leurs pratiques. Si des efforts supplémentaires leurs sont demandés, ils sont prêts à mettre en place des outils pour prévenir les risques d'utilisation des produits nécessaires à la santé des végétaux.

Un effort particulier d'aide au diagnostic des risques phytosanitaires sur les exploitations pourrait être mis en place le plus rapidement possible.

Ce projet d'amélioration des pratiques phytos, cofinancé par les Agences de l'eau, les collectivités locales et les agriculteurs, a été proposé et est en discussion avec les Ministères concernés.

4 Phytosanitaires

Le dossier des mélanges évolue favorablement.

L'arrivée du nouveau Ministre et de son équipe a permis de réfléchir à des propositions plus constructives. Plutôt que d'empiler les demandes d'autorisations de mélanges qui s'élevaient à plusieurs dizaines de milliers, l'administration revient à quelque chose qui se rapproche d'une liste de mélanges interdits.

Il reste, cependant, encore beaucoup à faire pour débloquer des mélanges indispensables, comme certains mélanges inter-familles (ex. fongicides/insecticides).

Il est urgent que les discussions aboutissent, car la conditionnalité au 1er janvier 2006 vise le volet utilisation des phytosanitaires y compris les mélanges, selon l'interprétation française.

Il ne faudrait pas que l'agriculture française soit encore une fois la plus sévèrement malmenée et handicapée sur le plan de sa compétitivité.

- L'ENVIRONNEMENT -



1 Conditionnalité

La présentation par le Ministère de l'Agriculture de la grille de contrôle et d'évaluation de la conditionnalité a marqué, au mois d'octobre, un tournant jamais égalé dans la suradministration de l'agriculture.

L'AGPB a plusieurs fois alerté le cabinet du Ministre sur cette machine à produire des circulaires et des contrôles qui n'a d'équivalent dans aucune autre profession.

Nous ne sommes pas opposés aux contrôles, mais contre le déploiement de vérifications, dont le détail est proprement ahurissant.

Nous continuons à demander un allègement de la grille de contrôle et l'application de mesures intelligentes et non pas tatillonnes.

2 Loi sur l'eau

Avec le projet de loi sur l'eau du Ministre Lepellefier, l'AGPB a la satisfaction d'avoir été entendue sur deux points, le retrait du projet de taxation de l'azote minéral et le retour de la TGAP-Phyto dans le budget des Agences de l'eau.

Le projet de taxation de l'azote minéral pénalisait les grandes cultures. Nous avons combattu une taxation au 1^{er} kilo d'azote minéral, particulièrement injuste et sans fondement agronomique. Le Ministère de l'Agriculture par la voie de son service statistique a lui-même reconnu que les pratiques de fertilisation azotée du blé tendre en France étaient satisfaisantes. En régions céréalières, le fractionnement de l'azote en 3 apports ou plus, couvre 80 % des superficies. Il

- MISE EN ŒUVRE DU PAIEMENT UNIQUE -



Les discussions sur la mise en œuvre des droits au paiement unique (DPU), ont été relancées par le nouveau Ministre de l'agriculture, M. Bussereau, au début de l'année 2005, au sein d'un groupe de travail, dans un souci de remise à plat des mécanismes prévus par le règlement européen et de simplification. Ainsi parmi les questions qui lui ont été soumises : quels moyens efficaces mettre en place pour mobiliser tous les DPU au niveau national lors de leur initialisation, comment faire en sorte qu'en 2006,

les agriculteurs aient des références les plus proches possibles de celles de 2005 et quelles modalités pour l'alimentation, la gestion et la redistribution des droits issus de la réserve ?

Associée aux nouvelles discussions, l'AGPB a continué à défendre la ligne définie depuis l'automne 2003 et qui nous avait conduit l'an dernier à une plate-forme commune avec l'AGPM et la FOP. Nous avons donc réaffirmé notre attachement à :

- ❖ un découplage qui maintient un lien entre les paiements compensatoires et l'acte de production (recouplage partiel),
- ❖ un découplage fondé sur des références historiques individuelles (les paiements même découplés restent des paiements compensatoires pour baisses de prix),
- ❖ une gestion qui tienne compte des réalités économiques, qui explore et encourage tous les moyens permettant à ceux qui exploiteront effectivement en 2006 de bénéficier des DPU correspondants,
- ❖ une gestion qui ne casse pas les entités viables en taxant les transferts de DPU même si ces derniers sont accompagnés de surfaces,
- ❖ une gestion qui favorise la souplesse plutôt que l'administration.

Même si le ministre de l'agriculture n'a pas encore officiellement statué, l'AGPB enregistre avec satisfaction, le consensus auquel est arrivé le groupe de travail et ses propositions concrètes relatives aux modalités de mise en œuvre des DPU. Globalement, les options nationales validées en mai 2004 sont confirmées : références historiques individuelles et découplage partiel.

Quant aux déclinaisons pratiques, elles se rapprochent de ce que l'AGPB a toujours défendu avec ses partenaires. Aujourd'hui, les Pouvoirs publics veulent tout mettre en œuvre pour que les DPU suivent les hectares transférés. Afin de favoriser le transfert d'un maximum de DPU, avant la mise en place du découplage en 2006, il est convenu de favoriser les clauses contractuelles. Cela passe obligatoirement par une campagne de communication explicite à l'échelon national qui incitera les attributaires de DPU qui ont cédé du foncier à établir des clauses de transfert.

Dans ce sens, le Ministère de l'agriculture élaborera un modèle de « clause-type » qui sera envoyée systématiquement à tous les détenteurs de références historiques. Par ailleurs, pour appuyer cette démarche de fluidité, il est admis que tous les transferts de DPU entérinés par clause entre le 1^{er} janvier 2000 et le 15 mai 2006, ne donneront pas lieu à prélèvement ; en revanche les transferts de DPU sans terre subiront un prélèvement de 50% (excepté dans le cas des nouveaux installés).

Au-delà du 15 mai 2006, le système des prélèvements sur les transferts de DPU est simplifié par rapport aux décisions de mai 2004. Il reste néanmoins encore 3 taux : 0% dans le cas des nouveaux installés, 3% sur les transferts accompagnés de terre et 50% pour les transferts non accompagnés de terre.

Au début du mois de mai 2005, il restait à affiner tous les détails sur l'alimentation et le fonctionnement de la réserve nationale pour résoudre les problèmes liés aux investissements et aux programmes spécifiques. Sur ce dernier point, et compte tenu des options précédentes, l'AGPB a réaffirmé sa position pour un prélèvement initial proche de 0%.

Ainsi, ont pu voir successivement le jour :

- ❖ l'agrément d'un premier contingent de 12.000t de bioéthanol pour l'incorporation directe, défiscalisé à 37€/hl (notifié en juin 2004),
- ❖ l'annonce du Plan Biocarburant par le Premier Ministre : 3% d'incorporation et 800.000t de biocarburants supplémentaires en 2007 (septembre 2004),
- ❖ l'indication dans la Loi de Finances 2005 de 100.000t d'incorporation de bioéthanol,
- ❖ le vote à la même occasion d'un calendrier annuel d'incorporation de biocarburant de 2005 à 2010, assorti d'une TGAP réduite en proportion du taux d'incorporation réalisé (octobre 2004),
- ❖ la prise en compte des objectifs européens de promotion dans le projet de loi d'orientation sur l'énergie en 1^{ère} lecture (décembre 2004),
- ❖ l'annonce gouvernementale d'un contingent de 320.000t de bioéthanol d'ici à 2007 sur les 800.000t du plan biocarburant sus-cité,
- ❖ la mise en place en février 2005 d'un appel d'offre couvrant les volumes précédents (dépôts des dossiers au 17 mars 2005).

L'AGPB et ses partenaires pensaient après ce train d'annonces positives ne devoir qu'attendre le résultat des notifications d'agrément au mois de mai. Las, il a fallu et il faudra se résoudre à se défendre contre la politique « biocarburant » de certains raffineurs dans le domaine des essences lorsqu'il s'agit de bioéthanol en mélange direct. Les illustrations en ont été diverses : de la désinformation technique sur la possibilité d'utiliser cette formule jusqu'à la promotion d'amendements destinés à priver de son contenu les dispositions de la Loi de Finances 2005 favorables à la montée en puissance de cette filière, en passant par des comportements commerciaux dont on peut légitimement douter de la légalité.

Pourtant la situation actuelle du marché pétrolier dévalorise l'argument central des « éthanolicides », à savoir la menace que le bioéthanol fait peser sur la santé du raffinage français. Celui-ci en effet a multiplié ses marges par 3 entre 1999 et 2004 ; de 11 à 30€/t de pétrole.

Reste que les mois à venir ne se présentent pas sous les auspices de la facilité, malgré le succès remporté par l'appel d'offre en matière de projets de production de bioéthanol et la promesse gouvernementale d'une seconde étape du Plan « biocarburant » dans la foulée des réalisations 2005-2007 annoncée à hauteur de 250.000t, ce qui semble insuffisant pour atteindre les objectifs.

L'AGPB et ses partenaires de la filière bioéthanol française s'efforceront de favoriser par un arbitrage politique la marche en avant des biocarburants, sans concession cependant à l'intérêt collectif qui demeure la réduction de la dépendance des importations pétrolières et la lutte contre le changement climatique.



❖ Biocombustibles : un gisement à exploiter

Dans le secteur des biocombustibles, les démarches entreprises par la Commission Energie Renouvelable de l'AGPB visent à réunir une information sur l'usage des céréales, pailles et plantes entières en circuit court ou long (données techniques et économiques). Des actions, en concertation avec une dizaine d'associations ayant des intérêts dans la promotion des énergies renouvelables, ont permis de proposer des amendements en faveur du développement des usages thermiques dans le projet de loi sur l'énergie et d'obtenir un dispositif de crédit d'impôt pour les chaudières alimentées en biomasse. Cependant, cette dernière action n'a débouché que pour les habitations principales et donc pour les chaudières domestiques de petite puissance alimentées au grain ou aux plaquettes de bois.

Avec la demande de l'AGPB de prise en compte dans la Loi d'orientation agricole d'objectifs favorables au recours à des combustibles d'origine agricole, on peut espérer voir se lever les freins variés à une banalisation des usages de produits céréaliers pour le thermique. Un travail a été engagé au printemps sur la dénaturation des céréales provenant de la jachère et sur les aménagements à apporter au tarif de rachat de l'électricité produite à partir de biomasse. Par ailleurs se poursuit une action en faveur de l'usage des litières d'élevages pour le thermique et la production d'électricité qui pourrait déboucher sur un investissement de démonstration d'ici la fin de l'année.

Congrès de l'AGPB, LILLE, 8-9 juin 2005

2005

- ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES RENEUVELABLES -



❶ Biocarburants : Une campagne mouvementée et riche en décisions

Après la mise en place en 2003 des trois directives européennes concernant les biocarburants (Directives « qualité des carburants », « promotion des biocarburants » et « harmonisation des accises sur l'énergie »), le travail de l'AGPB, sous l'autorité de Jean-François LOISEAU, a consisté, en concertation avec l'ADECA, les filières bioéthanol (AGPM, CGB, SNPAA) et biodiesel (PROLEA), à se doter au niveau national d'instruments fiscaux, de nouveaux outils de production et à sécuriser l'accès au marché du bioéthanol en mélange direct.

Après la mise en place en 2003 des trois directives européennes concernant les biocarburants (Directives « qualité des carburants », « promotion des biocarburants » et « harmonisation des accises sur l'énergie »), le travail de l'AGPB, sous l'autorité de Jean-François LOISEAU, a consisté, en concertation avec l'ADECA, les filières bioéthanol (AGPM, CGB, SNPAA) et biodiesel (PROLEA), à se doter au niveau national d'instruments fiscaux, de nouveaux outils de production et à sécuriser l'accès au marché du bioéthanol en mélange direct.

On trouvera dans le rapport d'orientation de l'AGPB, l'analyse et le programme de la démarche de 2005 à 2010.

- GROUPE BAISSÉ DES CHARGES -



Des avancées significatives sont à mettre au crédit du groupe de travail « Baisse des charges » AGPB-AGPM-FOP animé par Joël COTTART au cours de cette année 2004-2005.

Tout d'abord l'aboutissement de l'action menée pour faire reconnaître juridiquement l'assolement en commun. La loi pour le développement des territoires ruraux, dont l'AGPB a suivi de près le cheminement, fixe les conditions pour que toutes les exploitations qui au regard des règles du statut du fermage étaient interdites d'assolement en commun, puissent y accéder.

La forme adoptée, la société en participation, doit permettre de répondre aux attentes exprimées ; bénéficier des avantages des sociétés d'exploitation sans fusionner les exploitations intéressées. Ce premier pas ouvre un champ de réflexion et de travail qui devra déboucher sur des déclinaisons pratiques.

En matière d'outils de gestion des risques, la loi de finances pour 2005 aménage la Déduction Pour Aléas (DPA) en portant la période de réintégration obligatoire de 5 à 7 ans. C'est un premier pas qui va dans le sens d'une Caisse Pour Aléas (CPA) gérée sur la carrière de l'exploitant, épargne de précaution que nos trois associations soutiennent fortement (voir Livre blanc « Baisse des charges et gestion des risques »).

La préparation et la contribution au projet de Loi d'orientation a constitué le fil directeur du travail de la commission « Baisse des charges ». Une synthèse des propositions du Livre blanc « Baisse des charges et gestion des risques » élaboré en juin 2004 a été rédigée. Sa promotion s'est faite tant auprès de la Commission Nationale d'Orientation, du ministre de l'agriculture, de son cabinet que des responsables agricoles des partis politiques, des parlementaires,...

Par ailleurs, les professionnels de nos trois associations ont activement participé aux groupes de travail mis en place par la FNSEA pour la Loi d'orientation ; groupes qui ont largement alimenté son rapport d'orientation « Pour des entreprises au service des Hommes ».

La commission s'est également penché sur la définition de mesures « grandes cultures » pour le retour de la modulation qui sera prélevée dès 2005. Quatre mesures principales ont été proposées :

- ❖ conforter et pérenniser la MAE rotationnelle,
- ❖ développer le soutien financier à de nouveaux outils d'assurance,
- ❖ encourager des mesures nationales de mise aux normes des exploitations grandes cultures,
- ❖ encourager les outils d'aide à la décision pour le pilotage de la nutrition azotée.

La fiscalité des DPU ainsi que les montages sociétaires permettant la diminution des cotisations sociales ont également fait l'objet de travaux.

Enfin, une réflexion sur l'évolution des systèmes de gestion des risques a été menée avec Groupama, le Crédit Agricole (mise en place d'une assurance récolte) et la FOP (expérimentation d'une

- L'ORGE DE BRASSERIE -



assurance chiffre d'affaires).

La production 2004 d'orge d'hiver est en forte augmentation par rapport à celle de l'an dernier (+26% à 7,4Mt contre 5,8Mt pour la récolte 2003). Cette situation est due à une forte augmentation des

rendements (+26% à 71q/ha contre 56 en 2003), alors que les surfaces se maintiennent autour de 1,036 Mha, comme à peu près en 2003 (1,17 Mha en 2002). A l'inverse, la production d'orge de printemps diminue fortement (-11% à 3,7Mt contre 4,1 et 2,9 respectivement pour les récoltes 2003 et 2002). Cette situation résulte d'une forte diminution des surfaces (-17% à 592.500ha contre 713.200 en 2003), alors que les rendements augmentent (+7% à 62,4q/ha contre 58,2 pour 2003).

Les conditions climatiques hivernales particulièrement clémentes par rapport à l'hiver précédent ont entraîné une reprise des semis d'hiver dans certaines régions françaises, les surfaces en cultures de printemps bien qu'en baisse restent à un niveau relativement important.

Malgré le déficit hydrique du printemps et des températures élevées en mai, au final la Malterie française a disposé d'une récolte abondante et de très bonne qualité : 10,5% de protéines en moyenne pour Estérel (6 rangs d'hiver) et entre 10 et 11% en moyenne pour les orges de printemps, avec des niveaux de calibrage très satisfaisants : le calibrage moyen pour les variétés 2 rangs de printemps est de 94%, celui des 6 rangs d'hiver (Estérel) restant du niveau des années précédentes autour de 75%.

Le 7ème colloque de la filière, organisé par ARVALIS en février 2005, auquel la Commission orges de brasserie de l'AGPB participe activement, a permis de mettre en valeur les conditions favorables à la production d'orges de brasserie en France et la volonté des producteurs de produire les variétés et les qualités souhaitées par le marché, pour fidéliser leurs clients. Ils y ont donc réaffirmé leur volonté d'être, aux côtés des semenciers, des organismes stockeurs, des courtiers, des malteurs et des brasseurs, des acteurs à part entière de la filière. Cependant, les producteurs ont aussi affiché de réelles inquiétudes face à la baisse des prix, qui ont atteint au cours de cette campagne des niveaux historiquement bas.

L'Europe de l'Ouest et la France en particulier, ont su valoriser leurs atouts naturels pour développer une production d'orges et de malt qui ont trouvé place sur les marchés de l'Europe, mais aussi des Pays tiers où la consommation de bière est en forte croissance.

Mais les différents intervenants du colloque ont également montré les éléments de la compétitivité chez nos principaux concurrents sur les marchés mondiaux (Australie, Canada, Pays de l'Est) et les conditions d'accès au premier pays importateur d'orge : la Chine. Ce marché présente un intérêt important pour nos orges de brasserie qui ne trouvent plus suffisamment de débouchés sur nos marchés intérieurs.

Le travail de promotion, réalisé depuis plusieurs années par le bureau chinois de France Export Céréales, a trouvé une concrétisation lors de cette campagne. La Chine s'est en effet portée acquéreur de quelques 200.000 tonnes d'orge de brasserie française depuis le mois de juillet. Ces premiers résultats sont encourageants mais les efforts tant de promotion sur le terrain (formation, sensibilisation de la brasserie chinoise) que de recherche et développement sur la sélection variétale, devront être poursuivis pour que l'orge de brasserie française s'installe durablement comme source d'approvisionnement normale de la Chine, à côté des orges d'origine australienne et canadienne.

Les producteurs ont ainsi plaidé pour un renouvellement plus dynamiques des orges 6 rangs d'hiver brassicoles qui pourraient s'exporter plus facilement que des orges fourragères.

- LE BLÉ DUR -



L'actualité professionnelle du Blé dur, tourne cette année encore quasi exclusivement autour de la réforme de la PAC. En effet, 2004/2005 est la campagne de mise en application de la réforme de la PAC, du moins dans son volet « paiements spécifiques ».

Pour le blé dur, le supplément passe, en valeur nominale, de 138,9 à 93€/ha en zone non-traditionnelle et de 344,5 à 313€/ha en zone traditionnelle. Dans cette dernière zone, la réduction est compensée

par un paiement spécifique de 40€/ha dédié à la qualité. Ces valeurs sont cependant à relativiser. En effet, compte tenu des niveaux records des dépassements de SMG, ce sont souvent des montants divisés par 2 que les producteurs ont perçu ! Après plusieurs campagnes de stabilité de la surface nationale blé dur, 2004 affiche une augmentation significative, concentrée en région Midi-Pyrénées et en zone non-traditionnelle (+20%). Plus que l'insuffisance des SMG allouées, il faut peut être voir dans l'augmentation des dépassements les premières conséquences de la mise en place de la réforme de la PAC.

Contraintes chronologiques d'une PAC à application progressive et priorités d'une administration enfermée dans ces contraintes ont rythmé nos actions et les dossiers auxquels nous avons eu à faire face.

L'entrée en application au 1^{er} janvier 2005 de la « Conditionnalité » a conduit l'administration à avancer rapidement sur la définition d'indicateurs, souvent sans réelle validation professionnelle. Le thème de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales a donné lieu à des propositions très éloignées des réalités agronomiques du terrain, contre lesquelles il nous a fallu « batailler ». Dans sa version initiale, la mesure « Diversité des Assolements » pouvait mettre en danger une partie de la production de blé dur. En effet, certains systèmes répandus dans le Sud-Est de la France (blé dur-arboriculture ou blé dur-lavande) étaient assimilés à de la monoculture, et donc menacés. Des travaux conduits en collaboration avec ARVALIS nous ont permis d'obtenir des dérogations qui, au final, préservent ces systèmes.

Sans revenir sur l'incompréhension quant au traitement du supplément spécifique de la zone non-traditionnelle, il a fallu nous focaliser sur les « fameux » 40€/ha dédiés à la qualité et dont le premier versement est tombé à l'automne 2004.

Tout d'abord, nous nous sommes attachés à assurer la plus grande accessibilité à ce paiement. Pour la période transitoire, recouvrant les campagnes 2004 et 2005, l'ensemble des variétés certifiées a été déclaré éligible. La collaboration avec ARVALIS et les semenciers (*GIE Blé dur*) se poursuit afin de définir une méthode et un protocole débouchant sur une liste définitive des variétés éligibles aux 40€/ha au plus proche des variétés certifiées.

Parallèlement, nous œuvrons pour que ce paiement puisse s'étendre à l'ensemble des producteurs français de blé dur. Après avoir alerté, à plusieurs reprises, les autorités sur les conséquences négatives d'une démarche qualité différenciée entre zones de production, nous allons plus loin dans l'action. Accompagnée des semenciers et de plusieurs Organismes stockeurs, l'AGPB a formé et soutenu, avec des producteurs de blé dur de la zone non traditionnelle, une procédure de recours contentieux. Nous attendons que cette procédure, portée devant les tribunaux administratifs français, débouche sur un renvoi en question préjudicielle devant la cour de justice des Communautés européennes.

Enfin, avec une production française qui s'établit autour de 2Mt et des utilisations intérieures qui n'en consomment qu'environ le tiers, il est naturel de se tourner vers les débouchés exports. Dans ce sens, le bureau marocain de France Export Céréales développe et accentue ses actions de promotion du blé dur français.

S'il a beaucoup été question de débouchés et d'attentes qualitatives lors de la 7^{ème} journée nationale de la filière, organisée à Marseille le 20 janvier 2005, le colloque du lendemain a laissé une très large place au produit « pâtes », permettant, une nouvelle fois, de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière.

- LES PAILLES -



Après la tempête, retour à la case départ ?

La conjoncture climatique ramène régulièrement à la première page de l'actualité les questions d'approvisionnement de l'élevage en pailles et fourrages. Depuis la dernière crise -en date de 2003- qui a suscité une floraison de

bonnes intentions et un consensus sur la nécessité de sécuriser

l'approvisionnement du marché des pailles, il y a eu peu d'évolution. Jusqu'à présent l'AGPB et ses partenaires associés au sein du Bureau Commun des Pailles et Fourrages (BCPF), faute d'autres moyens d'action, ont proposé des contrats types, encouragé la contractualisation, la transparence des marchés et prôné le développement du stockage.

La perspective de voir se réaliser différents projets de valorisation énergétique, dans le cadre d'un appel d'offre de production d'électricité à partir de biomasse avait été perçue comme une opportunité d'activer la création d'une véritable interprofession.

Le principe de tester le fonctionnement et le financement de stocks de sécurité a été approuvé à l'occasion d'une réunion de porteurs de projets dans le cadre d'une opération « Sécuripail ».

Aucun projet de biomasse agricole dédiée n'ayant été retenu en 2004 par les Pouvoirs Publics, tout reste encore à faire, notamment pour répondre à l'éventualité du lancement d'un second appel d'offres dans le courant de l'année 2005.

Par ailleurs on se rappellera que le principe d'une commission interprofessionnelle d'activités concernant la promotion de la paille et des plantes entières a été retenu au sein d'Intercéréales en 2003. Sa mise en place est dépendante d'un financement spécifique qui ne peut venir que d'une cotisation dédiée. Sous quelle forme et avec quels partenaires? Rien n'est encore tranché. L'intérêt des différents acteurs est pourtant convergent. Les consultations se poursuivent entre agents économiques concernés.

- LE SORGHO -



Pour un retour à la croissance de la production

Venant après une production 2003 calamiteuse en rendement, la campagne 2004/2005, dotée d'un volume de production modeste à écouler (250.000 tonnes contre 50% de plus en moyenne) n'a pas soulevé de problème commercial particulier. Les prix départ dans les zones de production du sorgho avoisinaient ceux du maïs et, contrairement à la situation d'autres céréales fourragères, l'offre a été inférieure à la demande. Fort de ce constat répété, les professionnels de la Commission Sorgho, sous l'impulsion d'Yvon PARAYRE, ont poursuivi leurs actions afin de relancer chez les producteurs

l'intérêt pour la culture du sorgho.

Après trois ans de démarches professionnelles -conclusives en 2004- pour l'homologation de nouveaux herbicides et des résultats encourageants sur le fractionnement des anti-graminées dans le programme d'expérimentation 2004 d'ARVALIS, on peut estimer qu'une solution de substitution à l'atrazine est désormais à portée de main.

La réponse positive de l'Administration à une seconde démarche professionnelle, pour distinguer le sorgho des céréales à paille, s'est concrétisée par le rattachement de celui-ci au groupe du maïs permettant de répondre aux besoins de diversification des assolements céréaliers.

Une réflexion a été engagée par la filière au sein du CTPS pour revoir la définition des groupes de précocité de façon plus conforme à la réalité du terrain, c'est-à-dire qui tienne compte du fait que 3 hectares sur 4 de sorgho sont cultivés en sec. Il est donc logique que ce contexte soit effectivement mieux pris en compte pour la sélection. L'actualité montre que dans certaines régions frappées de restriction à l'irrigation, les agriculteurs sont souvent en peine de trouver une culture de printemps rentable.

Enfin, les résultats d'une enquête économique auprès des producteurs situées dans les principales zones d'implantation du sorgho révèle son avantage comparatif tant en sec qu'en zone irriguée, soutenant la comparaison avec le tournesol et le maïs dans les exploitations enquêtées. Cette enquête a fait l'objet d'un dossier de presse Pro sorgho, FNPSMS, AGPB et ARVALIS diffusé le 15 février 2005.

Ainsi peut-on penser qu'en poursuivant avec assiduité un travail tant

sur le plan technique qu'économique, les efforts conjoints de l'AGPB et de toute la filière sorgho trouveront leur aboutissement sous forme d'une offre nationale plus importante et conforme aux souhaits des utilisateurs.

Il s'est agi d'abord dans le cadre du vote de la loi sur le développement des territoires ruraux, de s'assurer de l'adoption d'un texte sur l'assolement en commun qui soit finalement conforme à ses souhaits.

A nouveau, la cause du bioéthanol a conduit au cours de cette année à un important travail d'information et d'explication auprès des parlementaires. Il s'est agi d'obtenir le projet de loi de finances pour 2005, l'insertion d'un calendrier précis de développement de la production de biocarburants et d'un mécanisme fiscal évitant les distributeurs de carburants à les utiliser.

Ces acquis ont dû par ailleurs être consolidés dans le cadre du projet de loi d'orientation de l'énergie.

Enfin, dans la perspective des débats à venir sur le projet de loi d'orientation agricole, l'AGPB a très tôt rencontré les spécialistes agricoles de divers groupes politiques de l'Assemblée Nationale, afin de leur présenter le Livre Blanc adopté par le Congrès l'année dernière.

Elle se mobilise maintenant en vue du débat sur ce projet à l'Assemblée Nationale fin juin.

La communication avec l'opinion demeure évidemment une préoccupation majeure de notre syndicat. Ce sujet a été largement abordé en terme de stratégie lors d'un séminaire de Bureau qui s'est tenu à Tours à la mi-janvier. Ce travail a bien fait apparaître selon quels axes et avec quel type d'action autour de chaque axe il fallait communiquer avec l'opinion. Il a fait tout autant apparaître que les moyens humains et financiers à mettre en œuvre pour ce faire ne pouvaient être dégagés qu'à l'échelle du rapprochement entre les syndicats spécialisés en cultures arables, au minimum.

- CÉRÉALES BIOLOGIQUES -



Promotion des produits et maintien des marges clés de la croissance

Les travaux du groupe céréalier, animés par Guy MONTRADE dans le domaine des céréales bio, ont été dominés par une double préoccupation :

- ❖ travaux engagés par ARVALIS pour maîtriser les techniques de production et partant améliorer le revenu.
- ❖ création, courant 2004 du groupe bio

Intercéréales, groupe de travail de l'interprofession céréalière, comprenant des représentants de la production, de la collecte et de la première transformation des céréales (meuniers et fabricants d'aliments),

Au sein d'un programme conduit dans le cadre de l'ITAB, ARVALIS s'est fortement engagé sur des thèmes tels que le travail du sol et le désherbage ou bien, dans sa station expérimentale de Jeu les Bois, ARVALIS contribue à l'amélioration de l'affouragement des vaches allaitantes. Mais l'axe principal est la qualité du pain avec une étude importante menée en collaboration avec l'ITAB et l'INRA.

Dans le cadre du groupe bio d'Intercéréales, le principe d'une contribution financière pluriannuelle à un programme de promotion générique des produits bio va être adopté début 2005. En réunissant les moyens des principaux groupes bio des interprofessions (lait, viande, fruits et légumes et oléo-protéagineux) et des financements publics, au sein de l'Agence Bio il permettra de mieux faire connaître au consommateur les avantages qu'il peut tirer d'un recours régulier aux produits alimentaires fournis par l'agriculture biologique. Par ailleurs le groupe bio d'Intercéréales, en liaison avec ARVALIS, travaille sur l'organisation du marchés de cette filière céréales et sur les aspects qualité sanitaire et technique des céréales bio.

Les surfaces en culture de céréales bio ont généré à mi-campagne une collecte de 105.000t soit un tiers de mieux qu'en 2003-2004 (année difficile également en bio). Le blé est devenu la composante essentielle et représente la moitié des volumes. La collecte de chacune des céréales fourragères est également en augmentation..

Selon l'ONIC, à mi campagne, l'alimentation humaine est en légère croissance, mais les utilisations en alimentation animale sont en réduction de 8% (poursuite de l'impact du cahier des charges français en productions animales biologiques). Le marché est particulièrement tendu avec des stocks importants.

Il en résulte des cours moroses : baisse en dix ans du niveau des prix céréaliers de l'ordre de 50€/t. Même si, en valeur relative, la chute n'a pas été aussi forte que pour les céréales conventionnelles, il reste que la baisse des marges à l'hectare suscite des interrogations pour l'avenir des productions céréaliers biologiques françaises et que la nécessité de mieux maîtriser les rendements devient un objectif plus que jamais prioritaire (voir dossier marges des grandes cultures biologiques du Sud-Ouest, Perspectives Agricoles, avril 2005).

- Communiquer avec les adhérents -



Depuis le précédent Congrès, la communication de l'AGPB avec ses adhérents a été marquée par la naissance d'un nouveau support - SCOP INFO - commun à l'AGPB, à l'AGPM et à la FOP. Ce support, qui a pris la suite d'AGPB Contact pour ce qui concerne l'AGPB, fait l'objet d'une diffusion à près de 90.000 exemplaires (contre autour de 70.000 exemplaires pour AGPB Contact). La mise en commun de ce type de communication permet bien sûr à chacune des trois structures de disposer d'un moyen de

toucher régulièrement un très grand nombre d'agriculteurs à un coût moindre que si elle en assumait seule la charge.

L'AGPB continue par ailleurs à communiquer avec ses adhérents au travers des journaux agricoles départementaux des groupements de presse Réussir et Terroir, avec lesquels elle a des accords, et au moyen de son site Internet. Par le canal de ce site www.agpb.fr, elle a diffusé avec succès depuis novembre 2004 un module informatique de calcul de Droits à Paiement Unique d'une utilisation très simple.

Pour leur communication avec leurs adhérents qu'elles mettent en œuvre avec le concours de leurs relais (administrateurs, organismes de collecte des céréales), l'AGPB, l'AGPM et la FOP ont réalisé pour la première fois ensemble leur "dossier d'hiver". A cette occasion elles ont mis à la disposition de ces relais des supports nouveaux, tels que CD Rom et memento de la réforme de la PAC destinés à être diffusés par les organismes de collecte à leurs livreurs.

- Communiquer avec les décideurs et les relais d'opinion -



Au-delà des informations sur l'évolution de l'économie et de la politique céréaliers qu'elle délivre mensuellement aux décideurs et relais d'opinion par l'intermédiaire du bulletin Blé Contact, l'AGPB s'est mobilisée à plusieurs reprises cette année pour informer plus spécifiquement les milieux parlementaires.

